



Monsieur Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Député Européen

Former n'est pas un critère d'avancement ou de promotion, former est une nécessité pour le service public !

Monsieur le Président,

Dès l'ouverture des discussions avec les organisations syndicales sur les « critères d'avancement de grade et de promotion interne », nous avons pointé l'impossibilité d'y faire figurer les formations. Pour plusieurs raisons :

❑ **Une raison théorique** : se former n'est pas conditionné à une « récompense » ! Il est grand temps de changer cette façon de penser. Les agents sont des adultes responsables, qui savent qu'ils rendent le service public et que la formation a une place prépondérante à la fois dans l'évolution de leur carrière mais aussi dans l'adaptabilité permanente du service public. Ils n'ont besoin ni de carottes ni de bâtons pour se former !

❑ **Une raison pratique** : un grand nombre d'agents NE PEUVENT PAS se rendre en formation ! Et là les explications sont multiples...

➔ La DRH n'a pas le temps de traiter les demandes au vu de la désorganisation qui y règne, dû au manque de personnel.

➔ Les agents ne sont pas autorisés à partir pour se former car manquant de personnels ils doivent rester sur leur poste.

➔ Les formations n'existent pas en interne.

➔ Les formations sont complètes et au vu de la baisse de moyens du CNFPT, les sessions sont de moins en moins dédoublées et le CNFPT se trouve de plus en plus dans l'impossibilité de répondre aux demandes (**pétition intersyndicale en ligne pour sauver la formation des fonctionnaires territoriaux** [https://www.petitions24.net/intersyndicale fp](https://www.petitions24.net/intersyndicale_fp) , lien actif sur le document pdf joint)

➔ Le plan de formation global des agents de la collectivité n'est pas pensé ni planifié correctement.

➔ La formation est pensée et vue comme une réponse ponctuelle à des besoins immédiats pour satisfaire les volontés politiques de l'exécutif et non pas avec une vision de long terme pour le service public.

➔ La formation, dans son caractère individuel et émancipateur, est niée. Il est encore trop souvent refusé des formations choisies au prétexte qu'il n'y aurait pas de rapport direct avec le poste. Mais, toute formation est un apport pour le collectif !

La CGT vous demande, dans un premier temps, que ce critère n'entre pas en compte pour les avancements et promotions.

Les agents n'ont pas à supporter sur leur carrière les dysfonctionnements existants!

La CGT vous demande que la formation devienne une priorité et que les demandes soient validées